



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 19 janvier 2023 – 12h30

Membres présents : Mme FOURNILLON Rose-France, Mme STERIN Marie-Pascale, Mme JAMBON Suzanne, Mme GIROUX Aude, Mme DALON Marie-Claude, Mme SCHWARTZMANN Anne-Marie, M. BOUQUIER Stéphane, M. NICOLAS Christian.

Absents excusés :

Mme DE LA RONCIERE Gaëlle, a donné procuration à Mme SCHWARTZMANN Anne-Marie
Mme CAUSSE Sarah, a donné procuration à M. BOUQUIER Stéphane.

Absent non excusé :

M. PONCHON Christophe

Nombre de membres en exercice	:	11
Nombre de membres présents	:	8
Nombre de membres votants	:	10

Madame Rose-France FOURNILLON, Présidente, ouvre la séance à 12h30.

Madame la Présidente présente ses vœux aux membres du conseil d'administration pour l'année 2023.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est soumis à l'approbation des membres du conseil d'administration : 9 voix pour et 1 abstention.

S'en suit la présentation des délibérations soumises au vote des membres du conseil d'administration.

DELIBERATIONS

1. Débat d'orientation budgétaire du CCAS

Madame la Vice-Présidente rappelle que le débat d'orientation budgétaire de la résidence autonomie La Bretonnière a eu lieu lors de la séance du 22 septembre 2022 et que le budget primitif 2023 a été voté lors de la séance du 20 octobre 2022.

Le CCAS versant une subvention d'équilibre à la résidence autonomie, son budget est impacté au niveau des dépenses de fonctionnement, tant sur le réalisé 2022 que sur le prévisionnel 2023.

Madame la Vice-Présidente présente les grandes lignes directrices pour 2023 qui vont sous-tendre une partie de l'activité du CCAS :

- le maintien d'une programmation d'actions collectives au titre de la prévention
- le renforcement du partenariat avec les associations du secteur « solidarité »
- la poursuite du travail de préfiguration d'un tiers-lieu.

1. Les dépenses de fonctionnements :

Madame la Vice-Présidente présente le réalisé 2022 et le prévisionnel 2023 des dépenses de fonctionnement.

	En K€	CA 2021	BP 2022	Estimé 2022	BP 2023	Evolution BP2023 / BP2022
Prestations de service		18.6	40.5	21.5	36.9	-9.0%
Navette		11.1	13.7	10.9	12.2	-11.3%
Transport voyage ANCV /SB		3.0	3.9	2.6	4.4	+12.8%
Frais de réception (dont repas seniors)		1.0	9.5	8.8	11.2	+17.3%
Aides facultatives		12.6	20.1	12.2	21.3	+6.0%
Subventions		10.9	14.0	10.8	13.7	-2.1%
Subvention équilibre Bretonnière		48.6	61.1	52.2	110.4	+80.7%
Frais de personnel		132.8	138.2	139.5	143.9	+4.1%
Maintenance et hébergement		0.0	1.1	1.4	1.4	+33.3%
Location immobilière		9.7	10.0	9.8	10.1	+1.2%
Autres dépenses (fournitures, honoraires, cotisations, assurances, formation, dotations aux amortissements...)		8.6	8.4	6.9	7.6	-8.5%
Autres services extérieurs		0.1	7.0	1.8	4.9	-30.5%
Dépenses imprévues		0.0	1.8	0.0	0.1	-95.2%
TOTAL :		256.9	329.3	278.4	378.1	+14.8%
TOTAL hors subvention Bretonnière		208.3	268.2	226.2	267.7	-0.2%

Le montant global des dépenses de fonctionnement du CCAS connaît une augmentation de 14.8% de BP à BP. Les deux principaux postes de dépenses sont relatifs aux frais de personnel (+4.1% de BP à BP) et à la subvention d'équilibre versée à la Bretonnière (+80.7% de BP à BP).

La subvention versée à la Bretonnière représente 30% du budget prévisionnel 2023.

Madame la Vice-Présidente indique qu'un groupe de travail va prochainement se réunir pour mener une réflexion sur l'avenir de la Bretonnière.

Madame la Présidente précise que cette réflexion est nécessaire au regard des coûts engendrés, qui sont en augmentation.

Madame SCHWARTZMANN évoque la préférence des personnes âgées pour un maintien à domicile, qui peut expliquer les taux d'occupation relativement bas des dernières années.

Madame DALON souligne la plus-value d'une structure comme la Bretonnière sur le territoire. La résidence est à taille humaine, ce qui permet un meilleur suivi des résidents et davantage de convivialité au quotidien.

Madame la Présidente indique que la réflexion sur le devenir de la Bretonnière est un travail à mener au regard des coûts pour la collectivité, mais également au regard des critères d'accueil qui ne

correspondent pas aux normes requises, à savoir disposer d'espaces privatifs où les résidents peuvent vivre de façon totalement autonome. En effet, ces espaces ne sont pas équipés de kitchenettes et il est actuellement impossible, pour un résident, de faire sa propre cuisine. La Bretonnière a bénéficié de dérogations pour continuer à fonctionner, mais la problématique demeure.

Madame la Présidente évoque également la réflexion autour du devenir du site de l'école des Noyeraies. La construction d'une résidence « seniors » pourrait être envisagée, avec de préférence une gestion publique ou sociale.

Les dépenses liées aux actions et services :

Madame la Vice-Présidente fait une présentation des différentes dépenses qui ont permis la mise en œuvre de services et actions au bénéfice direct des dardillois, au cours de l'année 2022.

Elle fournit les éléments de bilan suivants :

- Permanence d'accès au droit et de lutte contre les violences conjugales : 3 permanences et 14 personnes reçues.
- Repas seniors : 171 participants en 2022 (198 en 2019)
- Aide au maintien à domicile : 4 diagnostics réalisés par l'ergothérapeute.

	En K€BP 2022	Estimé 2022	BP 2023
Semaine Bleue	6.6	6.9	5.0
Conseillère numérique	0.7	0.9	0.8
Juriste Amély	0.0	1.7	4.2
Médiation familiale	0.3	0.2	0.3
Repas Seniors	7.3	6.6	8.5
Aides au maintien à domicile	2.0	0.7	2.0
Voyage "seniors"	15.0	7.6	12.0
Transport	3.9	2.6	4.4
Animation jardin partagé	0.8	0.7	4.0
Navette	13.7	10.9	12.2
Prévention	7.0	5.4	11.9
TOTAL	57.3	44.2	65.3

Globalement, beaucoup d'actions ont été moins coûteuses ou préfinancées, expliquant de fait l'écart entre le prévisionnel et le réalisé 2022 (57.3 K€ / 44.2 K€).

Le prévisionnel 2023 est basé sur une anticipation à la hausse des prestations, le contexte actuel rendant difficile l'évaluation des dépenses. Nous prévoyons que le repas « seniors » aura un coût probablement plus élevé, tout comme le transport pour le voyage « seniors ».

Les aides facultatives :

Madame la Vice-Présidente présente le bilan 2022.

Les aides alimentaires ont été beaucoup moins sollicitées que les années précédentes ; ainsi aucune famille n'a été aidée par le CCAS.

Les secours en argent octroyés par la commission permanente (CAFac), sont stables par rapport à 2021. Ils sont mobilisés essentiellement dans le cadre des « aides enfance ». Celles-ci représentent 67.2% des secours en argent, et sont en augmentation de 18.8% par rapport à 2021, s'élevant à 7.0 K€.

Les « aides enfance » sont orientées sur le financement de la cantine scolaire, la participation aux coûts des classes vertes et le co-financement de journées en CLSH.

	En K€	CA 2021	BP 2022	Estimé 2022	BP 2023
Secours en argent		10.6	17.1	10.5	18.3
Aides alimentaires		2.0	3.0	1.7	3.0
TOTAL		12.6	20.1	12.2	21.3

Le CCAS constate une quasi absence d'orientations de la part de la Maison de la Métropole d'Ecully qui a en charge le suivi des familles avec enfants mineurs.

Madame SCHWARTZMANN précise que l'Association des Familles de Dardilly fait le même constat quant au manque d'orientations par la MdM. Cela s'est particulièrement vérifié en fin d'année pour la distribution des bons aux familles en difficultés. Le renouvellement des équipes de la Métropole a induit une mauvaise circulation des informations quant aux dispositifs existant sur le territoire.

Madame la Présidente précise qu'en tant que conseillère métropolitaine, elle sera amenée à faire une intervention sur le sujet en commission à la Métropole.

Les subventions aux associations :

Madame la Vice-Présidente dresse un état des subventions accordées en 2022 aux associations du territoire ou qui déploient des services au bénéfice des dardillois.

Au total, 10.8 K€ ont été alloués. Le prévisionnel 2023 est basé sur les mêmes montants qu'en 2022, à savoir 11.7 K€.

Par ailleurs, 2.0 K€ sont prévus pour d'éventuelles subventions exceptionnelles.

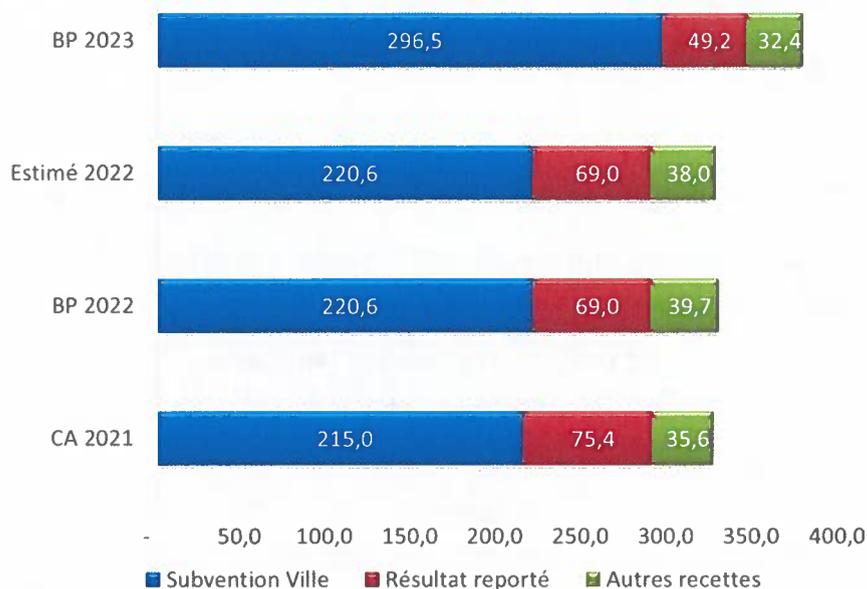
Les frais de personnel :

Madame la Vice-Présidente fait part du contexte de hausse des frais de personnel. En 2022, une nouvelle assistante sociale a été recrutée à temps plein en remplacement de l'agent à temps partiel qui a quitté ses fonctions mi-octobre. Par ailleurs, le point d'indice des agents a été revalorisé à compter du 1^{er}/07/2022.

Pour 2023, le prévisionnel s'élève à 143.9 K€, et tient notamment compte de la revalorisation du point d'indice sur une année complète, ainsi que de l'octroi du complément de traitement indiciaire, issu du Ségur de la santé et du social.

2. Les recettes de fonctionnements :

Madame la Vice-Présidente présente les évolutions attendues. Elle précise que la subvention de la ville devrait passer de 220.6 K€ en 2022 à 296.5 K€ en 2023.



Les recettes autres sont notamment issues de la participation des usagers aux services et actions (navette, voyage « seniors », ateliers), des subventions d'autres organismes et des ventes de concessions dans le cimetière.

Madame la Vice-Présidente détaille les recettes (hors subvention de la ville et résultat reporté) ci-dessous :

En K€	CA 2021	BP 2022	Estimé 2022	BP 2023	Evolution BP2023 / BP2022
Concessions dans les cimetières	11,8	8,5	12,7	9,0	5,9%
Métropole	2,8	2,8	2,8	2,8	0,0%
Subventions extérieures	5,6	8,6	6,0	2,0	-76,7%
Participation usagers	10,7	17,3	10,4	16,1	-6,9%
Dons	0,5	0,0	0,5	0,0	0,0%
Divers (rbst de charges, Tickets Restaurant,...)	4,2	2,5	5,6	2,5	0,0%
TOTAL hors subvention et résultat :	35,6	39,7	38,0	32,4	-18,4%

Le choix a été fait d'établir un prévisionnel prudent quant aux recettes provenant de subventions extérieures, notamment aux regard des évolutions contraintes des financements publics (ex. Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie).

3. Les investissements :

Le prévisionnel 2023 fait état de 12.0 K€ de dépenses d'investissement :

- 8.0 K€ pour meubler la salle d'activités « seniors »
- 2.0 K€ pour les prêts remboursables accordés en CAFac
- 2.0 K€ pour le renouvellement du matériel informatique.

Madame la Présidente soumet la délibération au vote des membres du conseil d'administration.

Après avoir pris connaissance du rapport présenté par la Vice-Présidente et avoir débattu des orientations budgétaires pour l'année 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1/ De prendre acte et d'adopter le Débat d'Orientation Budgétaire relatif au budget 2023 du CCAS sur la base du rapport présenté et annexé ;

2/ D'autoriser Madame la Présidente à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

2. Renouvellement de l'adhésion au dispositif Métropole aidante

Madame la Vice-Présidente procède à une présentation du dispositif créé en 2019 et mis en œuvre sur le territoire métropolitain afin de favoriser l'information au bénéfice des aidants et la coordination d'actions en leur faveur.

En plus du lieu-ressource qui se trouve à Lyon, la plateforme en ligne répertorie les actions, événements et informations qui peuvent faciliter le parcours des aidants. A titre d'exemple, l'hébergement temporaire mis en place à la Bretonnière figure sur le site de la Métropole aidante comme une solution de répit disponible sur le territoire.

L'adhésion annuelle s'élève à 100 €.

Madame la Vice-Présidente précise qu'en 2022, le spectacle « tous aidants » joué à l'Aqueduc, a réuni plus de 80 personnes. Grâce à l'adhésion du CCAS au dispositif Métropole aidante, l'action n'a présenté aucun coût.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de l'autoriser à signer la Charte Métropole aidante.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1°/ D'autoriser Madame la Présidente à signer la charte Métropole Aidante,

2°/ D'autoriser l'adhésion du CCAS à l'Association Métropole Aidante en tant qu'acteur proposant des solutions de répit pour un montant de 100 euros,

3°/ Que les crédits correspondant seront prélevés au budget de l'exercice en cours au compte 6281.

3. Signature d'une convention avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors

Madame la Vice-Présidente présente succinctement l'association qui propose une intermédiation en vue de la mobilisation de jeunes en service civique auprès des publics âgés.

Elle présente ensuite les missions que le CCAS se propose d'octroyer à un futur service civique :

- le soutien à l'autonomie des personnes âgées par le développement d'activités ludiques
- le travail sur le lien intergénérationnel.

Après signature de la convention, le CCAS pourra bénéficier de l'engagement d'un jeune sur 6 mois, à raison de 24 heures par semaine, pour un coût de 111.35 € par mois.

Madame la Présidente indique que ce dispositif du service civique a du sens, et permet de faciliter la mise en place d'actions ciblées. Cela favorise également la réussite des parcours des jeunes.

Madame SCHWARTZMANN ajoute que cela permet aussi de susciter des vocations auprès des jeunes.

Madame la Présidente soumet la délibération au vote des membres du conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ouï l'exposé de la Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des votants

1/ D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec l'Association Nationale pour le Déploiement du Service Civique Solidarité Seniors.

2/ D'autoriser Madame la Présidente à signer les contrats de service civique avec les volontaires retenus pour remplir les missions repérées.

3/ D'autoriser le CCAS à verser aux volontaires la prestation mensuelle complémentaire de subsistance, s'élevant à 111.35 € par volontaire.

4/ Que les crédits correspondant au règlement de l'indemnité complémentaire due seront prélevés au budget de l'exercice en cours au compte 6288.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Bilan 2022 des aides facultatives :

Madame la Vice-Présidente présente les éléments chiffrés ci-dessous :

- Les aides alimentaires d'urgence :

→ 19 aides attribuées pour 940 € - soit 14 foyers concernés.

Plus aucune aide n'a été sollicitée pour des familles avec enfants, donc le CCAS a distribué moins de bons alimentaires qu'en 2021 (31 aides).

- Les aides « enfances » :

→ Montant total : 7 047 € (+ 18,8 %)

→ 43 enfants bénéficiaires de la gratuité de la restauration scolaire, soit un coût de 5 700 €

→ Prise en charge du CLSH pour 18 enfants des foyers, soit un coût de 402 € pour le CCAS

→ Participation au financement des classes vertes pour 9 enfants, soit un coût de 945 € pour le CCAS.

- Les aides financières « hors enfance » :

→ 24 demandes déposées - 6 demandes refusées - 2 abandonnées

→ 2 bourses au permis accordées mais non versées

→ 1 nuitée d'hôtel en urgence pour 59 €

→ Montant total versé : 3 440 €

→ 2 prêts accordés pour 634 € (en investissement)



2. Programme des actions 2023 :

Madame la Vice-Présidente présente le document distribué en séance, qui retrace la programmation annuelle des principales actions. Elle précise que ce document sera actualisé au fil du temps et remis à chaque séance du conseil d'administration.

La thématique (don du sang, don d'organes) du premier café de la solidarité qui doit avoir lieu au cours du 1^{er} trimestre est débattue. Elle reçoit l'assentiment des membres du conseil d'administration, qui souhaite qu'elle soit enrichie par le témoignage de Madame SCHWARTZMANN, laquelle a autorisé le prélèvement d'un organe sur le corps de son défunt époux.

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS D'ADMINISTRATION

- Jeudi 16/03/2023 à 12h30 : vote CA et BP
- Jeudi 11/05/2023 à 12h30
- Jeudi 06/07/2023 à 12h30

Madame la Présidente remercie les membres du conseil d'administration.

La séance est levée à 13h45.

→ Procès-Verbal adopté par 9 voix pour et 1 abstention lors du CA du 16 mars 2023

Rose-France FOURNILLON
Présidente du CCAS

